ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER À TIZI-OUZOU

Enfin un début de réhabilitation de la RN30 A

La direction des travaux publics de la wilaya de Tizi-Ouzou a enfin consenti à engager les travaux de réhabilitation et de revêtement de la RN30A allant du chef-lieu de wilaya par la RN12 au niveau de l'intersection de Rehahlia vers les daïras de Ouadhias, Ouacif, Beni Yenni et Aïn-El-Hammam et débouchant sur la RN30 au niveau du pont de Takhoukht.

Cet important axe routier qui longe le barrage de Taksebt et qui connaît un grand trafic automobile, notamment vers les régions de l'est du pays qui transitent par la wilaya de Bouira, est dans un état de délabrement et de dégradation avancé, devenant un danger certain pour les usagers.

Combien d'accidents a-t-on enregistré sur cette route à cause des affaissements de la chaussée du côté aval, érodé par l'eau de la rivière et des chutes de pierres du côté amont, des crevasses et des nids-de-poule à différents endroits ? Au mois de juin dernier, les transporteurs de voyageurs des daïras de Ouacifs et Beni-yenni avaient même menacé de recourir à une grève pour protester contre l'état de cette route qui met à rude épreuve leurs matériels et expose au danger leurs vies et celles des voyageurs qu'ils transportent. Des rumeurs avaient même circulé sur une éventualité de refaire carrément le tracé de cette route qui, selon des techniciens en travaux publics, finira tôt ou tard par être coupée à cause des affaissements de terrains du côté de l'oued de Takhoukht ou des glissements des talus instables tout au long de cette route. Mais en attendant la mise en œuvre de cette solution, l'administration des travaux publics a entrepris des travaux de réhabilitation de la partie la plus touchée de la route sur tronçon de 12 km du pont de Takhoukht vers Oued Aïssi. Cependant, si les usagers de la route ont salué cette initiative, beaucoup d'observateurs restent sceptiques sur le choix de la période de la baisse de la température, surtout à cet endroit humide, qui risque de se répercuter sur la qualité du revêtement comme cela a été le cas, en 2009, pour les travaux de revêtement de la RN30 entre le lieudit la tranchée et le carrefour de Tizi n'Kouilal.

On se rappelle que ces travaux, intervenus au courant des mois de novembre et décembre et réalisés par la même entreprise qui est engagée cette fois encore, ont été entachés de plusieurs malfaçons et anomalies qui ont fait réagir le P/APC d'Iboudrarène qui a même saisi le wali pour «contraindre l'entreprise à y remédier». Cette fois aussi, les malfaçons peuvent être visibles notamment à partir du pont de Takhoukht, juste à la sortie du barrage de contrôle de l'ANP, où l'on constate des «bosses» et des différences de couches d'épaisseur du bitume et surtout une mauvaise finition des jointures en verticale des deux parties de la chaussée. Les services de la subdivision des travaux publics des Ouacifs, à qui échoient le suivi et le contrôle des travaux, gagneraient à redoubler de vigilance et de rigueur pour améliorer la qualité des travaux.

Il y va de l'intérêt et de la sécurité de tous les usagers de cette route et aussi de la crédibilité des institutions publiques.

Sadek Aït-Salem

AFFAIRE DE LA DIRECTION RÉGIONALE SNTF ANNABA

La cour confirme deux peines et en réduit deux autres

La cour d'appel de Annaba a confirmé, en fin d'après-midi de dimanche, deux peines d'un an de prison et réduit deux autres d'un an à six mois fermes dans l'affaire dite de la direction régionale de la SNTF de Annaba.

Les peines d'un an de prison pour les quatre mis en cause ont été prononcées en première instance par le tribunal de Annaba au mois de mars écoulé, mais elles ont été interjetées par le représentant du ministère public. Elles concernaient le directeur régional, N. M. Noureddine, et A. Salah, chef de département administration et personnel de cette direction. Ces deux derniers ont vu leurs peines d'un an confirmées par la cour alors que les peines de R. Toufik, directeur des infrastructures, et le sous-directeur du même service, M. Moncef, ont été réduites de moitié. Les amendes de 200 000 dinars ont, quant à elles, été effacées.

Les quatre ex-responsables étaient poursuivis, en application de l'article 45 de la loi 01/06, pour vengeance contre dénonciateur et représailles dans une plainte déposée par S. Kamel, un des cadres ingénieurs de cette direction, qui occupait également le poste de chef d'établissement à la DRF de Annaba. Pour rappel, les cadres de cette dernière, ayant fait l'objet de représailles, avaient, dans une lettre adressée au mois de juin 2008 au chef de l'Etat, dénoncé «des falsifications de documents, détournements et dilapidations de deniers publics estimés à des dizaines de millions de dollars, mettant en cause des responsables de la DR Annaba et d'autres responsables de la SNTF à l'époque. Après enquête des services concernés, un dossier ficelé a été présenté à la justice.

Le tribunal de première instance de Annaba, saisi de cette affaire a condamné sept des huit accusés en avril dernier à des peines de prison allant de 4 ans à 2 ans assorties de 200 000 dinars d'amende. Le procureur avait à l'époque fait appel contre ces peines. Après trois reports, la cour a programmé le traitement de cette affaire pour dimanche dernier.

A. Bouacha

3e SESSION 2011 DE LA COUR CRIMINELLE

Trois ans de prison ferme à la première audience

Dans sa première audience de la troisième session criminelle pour l'année 2011, la cour de Annaba a eu à statuer, dimanche, sur une affaire qualifiée d'homicide avec préméditation par la chambre d'accusation, impliquant H. A., âgé de 29 ans, coiffeur de son état à Oued Zenati, dans la wilaya de Guelma.

Ce dernier est venu passer quelques jours de vacances chez sa sœur à Annaba. Les faits se sont déroulés le 21 juillet 2009 à 22 heures. L'accusé s'est rendu au domicile de la victime, situé près de l'hôpital Ibn Sina de Annaba pour réclamer 200 DA prêtés par son beau-frère au fils de celle-ci. Prétextant ne pas avoir la somme réclamée sur lui, ce dernier, selon les déclarations de l'accusé, fut accueilli par le jet d'une bouteille en verre, suivi d'une d'agression commise par le fils et trois autres de ses proches ayant donné lieu à un certificat d'incapacité de travail de 15 jours. Pour se défendre, l'accusé a sorti un couteau, au même moment, la victime, un homme d'un certain âge, est sortie de chez elle pour s'inquiéter de la situation. Elle reçoit un coup de couteau à l'abdomen. Conduite par son fils aux urgences hospitalières elle fut admise à l'hôpital pour une semaine. Est-ce n'est que quinze jours plus tard qu'elle décédera. Le certificat établi par le médecin légiste de l'hôpital Ibn Rochd fait état d'une mort naturelle, le patient étant diabétique de type 2, il avait l'aorte bouchée, est-il mentionné dans le rapport du médecin légiste. Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public qualifiant l'acte d'homicide volontaire a demandé la perpétuité. Se basant sur le certificat délivré par le médecin légiste, la défense de l'accusé a demandé l'acquittement de son mandant d'autant que la plainte déposée par la victime ne l'a été qu'une semaine après les faits, mentionne-t-elle. Se retirant pour délibérer, la cour est revenue avec le verdict en retenant contre l'accusé des coups et blessures volontaires.

Il sera condamné à trois ans de prison ferme et une amende de 200 000 DA. Comme il devra également verser 60 000 DA au titre de dommages à la veuve de la victime qui s'est constituée partie civile.

A. Bouacha

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BOUIRA

Élection des membres du conseil d'administration

La chambre d'agriculture de la wilaya de Bouira, qui avait entamé depuis le mois de mai dernier un cycle de rencontres avec les agriculteurs de la wilaya afin de les sensibiliser sur la nécessité de s'impliquer davantage dans la gestion de la chambre d'agriculture créée par et pour eux, a organisé ce samedi l'ultime élection des huit membres élus desquels sera désigné le nouveau président de la chambre.

Selon le contenu de la circulaire n°257 du 29 mars 2001, relative au renouvellement des organes des chambres d'agriculture ainsi que les bureaux des associations professionnelles agricoles, et conformément au décret exécutif n°214/2010 du 16 septembre 2010 portant statut des chambres d'agriculture, la chambre d'agriculture a organisé ce samedi l'ultime élection des huit membres élus qui feront partie du conseil d'administration et d'où sera désigné, comme le stipule les nouveaux statuts de la chambre d'agriculture, le président de la chambre par le ministre des l'Agriculture et du Développement rural.

Au total, ils étaient 40 membres à constituer l'assemblée de wilaya à voter pour élire 8 membres, dont six représentant les six associations professionnelles et deux autres représentant les prestataires de services. 21 personnes se sont portées candidates pour cette élection qui s'est déroulée en présence d'un huissier de justice, le représentant de la wilaya en la personne du Drag, le DSA et le S/G de la chambre.

Ce dernier, Akkouche Malek, vient juste de prendre ses nouvelles fonctions à la tête de la chambre d'agriculture de la wilaya de Bouira.

L'opération s'est déroulée dans de très bonnes conditions mais après le dépouillement, un incident s'est produit lorsque certains agriculteurs sont intervenus avec force en renversant la table et l'urne, pour dénoncer la non-élection de leur représentant. Après cet incident, et ne pouvant plus poursuivre le dépouillement concernant les prestataires de services, alors que le dépouillement concernant les six membres des associations professionnelles est proclamé, et d'où seront élus deux sur six candidats, les travaux ont été reportés à l'après-midi. Cela étant, après cette élection, les huit membres élus devront siéger aux côtés des autres membres constituant le Conseil d'administration de la chambre, composé de 14 membres, selon toujours les nouveaux statuts.

Il s'agit entre autres de deux membres représentant le ministère de l'Agriculture en les personnes du DSA et du directeur des forêts, un représentant du ministère des Ressources en eau représenté par la personne du DHW, un représentant des finances, un représentant du ministère du Commerce et enfin, un représentant du ministère de la PME/PMI. Tous ces membres composent le conseil d'administration dont le président devra être désigné par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, parmi les huit membres élus ce samedi.

Y. Y.

TIZI-OUZOU

Trois macabres découvertes en 24 heures

En l'espace de vingt-quatre heures, ce sont deux horribles découvertes que des citoyens d'Aït-Mahmoud, en fin de journée de dimanche, puis Aït-Aissa-Mimoun, hier en milieu d'après-midi, ont faites.

Dans un des hameaux d'Aït-Mahmoud, ce sont deux jeunes, B. B. et A. N., âgés respectivement de 19 et 21 ans, portés disparus depuis la fin de la semaine dernière, qui ont été retrouvés pieds et poings liés, et la gorge tranchée, en contrebas du village, à la lisière du barrage de Taksebt.

Hier, en revanche, c'est le corps sans vie, maculé de traces de coups atroces, d'un autre jeune homme, S.L. âgé de 23 ans, qui a été retrouvé dans la localité d'Aït-Aïssa-Mimoun, à quelques encablures à peine de la ville de Tizi-Ouzou.

Trois macabres découvertes en un court laps de temps qui suscitent bien des interrogations sur l'insécurité qui frappe de plein fouet la wilaya de Tizi-Ouzou.

A. M.

SOUK-AHRAS

Visite d'une délégation médicale cubaine

Une délégation cubaine composée de médecins spécialistes est arrivée à Souk-Ahras pour une tournée dans le but des échanges d'expériences dans le domaine médical entre Cuba et notre pays. La délégation a visité en présence du Dr Benklifa Khaled, directeur de la santé, les différentes structures médicales de la ville de Souk-Ahras ainsi que les deux hôpitaux en construction.

Les discussions entre les deux délégations ont porté notamment sur la possibilité de ramener des médecins spécialistes en gynécologie qui seront répartis sur les trois grandes daïras. Dans cet ordre d'idées, le directeur de la santé a souligné que les capacités d'hébergement au niveau de la wilaya peuvent répondre aux besoins au cas où il y aura convention.

Barour Yacine

KHENCHELA

1 mort et 1 blessé dans un accident de la circulation

Un jeune homme, âgé de 25 ans, demeurant à Khenchela, a trouvé la mort suite à un accident survenu sur l'une des routes de Khenchela.

La moto conduite par la victime a heurté une voiture de tourisme dont le conducteur se trouve dans un état comateux. Le corps du motocycliste a été déposé à la morgue de l'établissement hospitalier Ali-Boushaba.

B. A.

SIDI-BEL-ABBÈS

Un homme électrocuté près de l'hôtel Resids

Un jeune homme âgé de 27 ans, résidant à Sidi-Bel-Abbès, est mort dans des circonstances tragiques. Selon nos sources, la victime, un client de l'hôtel Resids, situé à la sortie de Sidi-Bel-Abbès, serait sortie de l'établissement dans la soirée de samedi dernier et aurait escaladé un pylône de haute tension. Elle a été électrocutée. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de cette disparition tragique.

A. M.